

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
04 13 31 96 82

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Achat de prestations lors du concours de boules "Le Provençal" 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Notre collectivité entend valoriser son implication dans le domaine du sport. Pour cela, notre institution procède à divers achats de prestations dont les objectifs sont de permettre la promotion de la pratique sportive en général, sa découverte par le plus grand nombre, mais aussi la réalisation d'actions éducatives et sportives.

Il est proposé dans ce rapport d'associer notre collectivité à une manifestation d'envergure nationale qui participe à l'identité du département et la valorise en rayonnant largement au-delà des Bouches-du-Rhône.

Ces achats de prestations permettront d'assurer la visibilité de notre collectivité ainsi que la réalisation d'opérations annexes d'animations sportives. L'ensemble de ces achats sera réalisé par marché sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément à l'article R 2122-3-3ème du code de la commande publique, ceci en raison des droits d'exclusivité détenus par les organisateurs. Le montant indiqué dans l'annexe financière, soit 300 000 €TTC est le montant maximum envisagé pour ces achats.

La société Eurosud Provence, détentrice des droits d'exclusivité pour le concours de boules "Le Provençal", organise à Marseille, au cours du mois d'août 2020, cette manifestation, placée sous le haut patronage de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, est disputée au Jeu Provençal, appelé plus communément dans notre région, la Longue. Cette manifestation emblématique de notre patrimoine culturel et sportif rassemble près de 3 000 participants sur 11 sites marseillais.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

